

CONSULAT GENERAL DU MALI A LYON
7 QUAI GENERAL SARRAIL, 69006 LYON
TELEPHONE : 04 81 49 09 00
secretariatparticulier@consulat-mali-lyon.fr



REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

URGENT

AVIS

Dans le cadre de la tenue du Dialogue inter-Maliens pour la Paix et la Réconciliation nationale, le Consulat Général du Mali à Lyon met à la disposition de nos compatriotes, pour leur information, les Termes de Référence (TDR) dudit Dialogue.

Le Consulat Général du Mali à Lyon souhaite une bonne réussite de cette rencontre et sait compter sur les contributions positives des participants aux différentes thématiques du Dialogue inter-Maliens pour la Paix et la Réconciliation nationale.

Lyon, le 15 avril 2024

Le Consul Général



Sory Ibrahima Kaba DIAKITE

Table des matières

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	2
1.1. CONTEXTE	2
1.2. JUSTIFICATION	2
2. Objectifs	3
3. Résultats ATTENDUS	4
4. MÉTHODOLOGIE	4
4.1. ACTIVITES PREPARATOIRES	4
4.2. déroulement du DIALOGUE	5
Concertations communales :.....	5
Concertations régionales et du District de Bamako :	5
Concertations à l'extérieur :.....	5
Concertation nationale :	6
4.3. Participants aux CONCERTATIONS	6
4.4. Thèmes introductifs	6
5. CérémonieS d'ouverture et de clôture	6
6. Lieu et date de la phase nationale	7
7. Durée de la mission :	7
8. Documents finaux :	7
9. Dispositions finales :	7

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. CONTEXTE

Le Mali est une mosaïque culturelle, linguistique et religieuse. Fier de sa civilisation millénaire, il a longtemps été un havre de paix grâce aux mécanismes endogènes hérités de grands empires et royaumes.

Cependant, depuis son accession à l'indépendance, la Nation malienne est confrontée à plusieurs défis annihilant les efforts de développement.

En effet, la mauvaise gouvernance, les rébellions successives (1963, 1990, 2006 et 2012), l'inadaptation des hiérarchies sociales par rapport à l'évolution de la société, le terrorisme et le crime organisé ont détérioré et désorganisé le tissu social et économique comme l'attestent les conflits intra et intercommunautaires.

La position géographique du pays en fait un carrefour entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne. Son potentiel économique considérable en eau et en ressources minières et énergétiques suscite la convoitise de nombreux pays.

La crise libyenne de 2011 qui a entraîné la chute du régime de Mouammar Kadhafi, a eu d'énormes conséquences sur la stabilité des pays sahéliens dont le Mali, en raison de la dissémination des groupes armés sur leurs territoires.

A partir de 2012, la crise multidimensionnelle (politico-institutionnelle, sécuritaire, économique, humanitaire et environnementale) a ravivé les tensions sociales dans un contexte d'expansion des groupes terroristes et de résurgence de velléités indépendantistes. Durant une décennie, les diverses réponses de la communauté internationale (Serval/Barkhane, Takuba, MINUSMA, G5 Sahel) dans le cadre de la lutte contre le terrorisme pour la stabilisation et la pacification du Mali en vue de restaurer son intégrité territoriale, se sont avérées inefficaces et infructueuses.

La crise s'est exacerbée malgré les nombreuses initiatives des autorités maliennes :

- Accords de Tamanrasset du 6 janvier 1991 ;
- Pacte national du 11 avril 1992 ;
- Flamme de la paix organisée à Tombouctou le 27 mars 1996 ;
- Accord d'Alger du 04 juillet 2006 ;
- Accord préliminaire de Ouagadougou du 18 août 2013 ;
- Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger signé à Bamako le 15 mai et parachevé le 20 juin 2015 ;
- Conférence d'Entente nationale du 27 mars au 02 avril 2017 ;
- Dialogue National Inclusif du 14 au 27 décembre 2019.

1.2. JUSTIFICATION

La détérioration de la situation politique et sécuritaire a entraîné un vaste mouvement populaire qui a abouti à la chute du régime, le 18 août 2020, donnant lieu à une transition politique.

La rectification de cette transition en mai 2021 a permis de prendre des mesures courageuses d'appropriation de la gestion de la crise.

Au titre de ces mesures, on peut retenir :

- l'adoption d'une nouvelle Constitution ;
- la dénonciation de l'Accord de défense et de la convention fiscale avec la France ;
- la fin des opérations Barkhane et Takuba ;
- le retrait du Mali du G5 Sahel ;
- le refus du renouvellement du mandat de la MINUSMA ;
- la création de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) ;
- la dénonciation du statut de porte-plume du Mali aux Nations Unies ;
- la réhabilitation des légitimités traditionnelles ;
- la dénonciation de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger ;
- le retrait du Mali de la CEDEAO ;
- la réappropriation nationale du processus de paix et de réconciliation nationale.

Certaines de ces mesures ont entraîné la détérioration des relations entre le Mali et de nombreux partenaires bilatéraux et multilatéraux.

De ce qui précède, et pour répondre à une volonté populaire, le Président de la Transition a, dans son adresse à la Nation le 31 décembre 2023, décidé d'enclencher une dynamique d'appropriation nationale de la gestion de la crise.

C'est dans cette optique, que s'inscrit la mise en place du Comité de pilotage du Dialogue inter-maliens pour la Paix et la Réconciliation nationale.

2. OBJECTIFS

L'objectif général est de contribuer à la restauration de la paix, de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale.

Les objectifs spécifiques sont :

- organiser un cadre de dialogue inter-maliens ;
- identifier les sources des crises qui affectent le pays ;
- identifier les conditions de retour des réfugiés et des déplacés ;
- prévenir et gérer les conflits en valorisant les mécanismes endogènes de gestion pour la consolidation de la paix ;
- identifier les stratégies et les mécanismes de restauration de l'autorité de l'État dans la consolidation de la paix ;
- renforcer la confiance entre les populations et les Forces armées et de sécurité ;
- renforcer la participation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans les mécanismes de prévention et de résolution des conflits ;
- avoir une compréhension commune des meilleurs choix relatifs aux voies du Dialogue.

3. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont :

- le cadre de dialogue inter-maliens est défini ;
- les sources des crises sont identifiées ;
- les conditions de retour des réfugiés et des déplacés sont identifiées ;
- les conflits sous toutes leurs formes sont prévenus et mieux gérés ;
- les mécanismes endogènes de gestion des conflits et de consolidation de la paix sont renforcés ;
- les stratégies et les mécanismes de restauration de l'autorité de l'État dans la consolidation de la paix sont identifiés ;
- la confiance entre les populations et les Forces armées et de sécurité est renforcée ;
- la participation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans les mécanismes de prévention et de résolution des conflits est renforcée.

4. MÉTHODOLOGIE

Pour assurer la programmation, la coordination et la supervision des différentes activités du Dialogue à l'intérieur et à l'extérieur du territoire national, la méthodologie comprend deux phases consacrées respectivement aux activités préparatoires et à la tenue des concertations.

4.1. ACTIVITES PREPARATOIRES

Une Commission a été chargée d'élaborer un avant-projet de TDR adopté par la plénière après amendements.

Le projet de TDR qui en résulte est à valider par un atelier national avec la participation des représentants des Régions, du District de Bamako, des Maliens établis à l'extérieur.

Chaque Région et le District de Bamako y enverront quatre représentants, dont le Gouverneur.

La participation des Maliens établis à l'extérieur sera assurée par les ministres en charge des Affaires étrangères et des Maliens établis à l'extérieur.

L'atelier de validation se déroulera pendant quatre jours à Bamako.

Outre l'élaboration et la validation de l'avant-projet de TDR, les activités préparatoires concernent :

- l'exploitation de documents de référence ;
- l'élaboration d'un plan de communication ;
- l'élaboration du règlement intérieur du Dialogue ;

- l'élaboration et la validation de fiches thématiques ;
- la consultation de personnes-ressources en cas de besoin.

4.2. DÉROULEMENT DU DIALOGUE

A Bamako, les travaux du Comité de pilotage se déroulent en commissions et séance plénière pour la validation des documents. Les commissions ad hoc ou permanentes seront créées pour des aspects particuliers à préparer : élaboration du programme de travail, proposition des thèmes à débattre au cours des concertations, évaluation des concertations, recours aux outils technologiques, etc.

Le Comité de pilotage va créer des équipes pour le suivi des concertations dans les régions, le District de Bamako, les ambassades et les consulats.

Le suivi des concertations communales est assuré par les Gouverneurs, les Préfets et Sous-préfets, en relation avec le Comité de Pilotage du Dialogue et les équipes d'appui à la réconciliation nationale.

Le déroulement du Dialogue inter-maliens pour la Paix et la Réconciliation nationale se fera à quatre niveaux :

- niveau communal ;
- niveau régional et du District de Bamako ;
- niveau des ambassades et consulats ;
- niveau national.

Concertations communales :

- Lieu : chefs-lieux de Commune ;
- Nombre de participants : 50 à 100 ;
- Durée : trois jours.

NB : Lorsque les conditions ne sont pas réunies pour la tenue des concertations aux chefs-lieux de communes, celles-ci peuvent se tenir en tout autre lieu de la région.

Concertations régionales et du District de Bamako :

***Régions :**

- Lieu : chefs-lieux de Région ;
- Nombre de participants : 100 à 200 ;
- Durée : trois jours.

***District de Bamako :**

- Nombre de participants : 600 à 800 ;
- Durée : trois jours.

Concertations à l'extérieur :

- Lieu : ambassades et consulats ;
- Nombre de participants : 50 à 100 ;
- Durée : trois jours.

Concertation nationale :

- Lieu : Bamako ;
- Participants : 1 000 à 3 000 ;
- Durée : cinq jours.

NB : Les représentants des réfugiés participent à la concertation nationale. Ceux des populations déplacées participent aux concertations régionales.

4.3. PARTICIPANTS AUX CONCERTATIONS

Participent aux concertations :

- les chefs des institutions de la République ;
- les représentants de l'Etat (chefs de circonscription administrative) ;
- les représentants des départements ministériels ;
- les représentants des collectivités territoriales ;
- les partis politiques ;
- les autorités et légitimités traditionnelles ;
- les confessions religieuses ;
- les Maliens établis à l'étranger ;
- les organisations socioprofessionnelles ;
- la société civile ;
- les organisations de femmes ;
- les organisations de jeunes ;
- les services techniques ;
- les personnes vivant avec un handicap ;
- les représentants des Forces armées et de sécurité ;
- les représentants des camps de réfugiés et des personnes déplacées.

NB : Ciblage de certains groupes en fonction des spécificités de la zone considérée.

4.4. THEMES INTRODUCTIFS

Les thématiques ci-après sont retenues :

- Thématique 1 : Paix, Réconciliation nationale et cohésion sociale ;
- Thématique 2 : Questions politiques et institutionnelles ;
- Thématique 3 : Économie et développement durable ;
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et défense du territoire ;
- Thématique 5 : Géopolitique et environnement international.

5. CÉRÉMONIES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE

Les cérémonies d'ouverture et de clôture de l'atelier national de validation des TDR du Dialogue sont présidées par le Premier ministre.

Les cérémonies d'ouverture et de clôture du Dialogue inter-maliens pour la Paix et la Réconciliation nationale sont placées sous la haute présidence de Son Excellence le Colonel Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat. La liste des officiels invités à ces cérémonies sera établie par la Direction du Protocole de la République en rapport avec le Comité de pilotage.

Les deux cérémonies seront retransmises en direct à la télévision et à la radio nationale, en langue de travail, en langues officielles et en langue de signe.

Le Comité de pilotage assurera la mise à jour de la liste des participants.

6. LIEU ET DATE DE LA PHASE NATIONALE

L'atelier national de validation des Termes de référence et la concertation au niveau national du Dialogue inter-maliens pour la Paix et la Réconciliation nationale auront lieu à Bamako.

7. DUREE DE LA MISSION :

La durée de la mission est d'un mois conformément à la lettre de mission.

8. DOCUMENTS FINAUX :

- un rapport final du Dialogue ;
- un rapport de mission du Comité de Pilotage.

9. DISPOSITIONS FINALES :

Le règlement intérieur est partie intégrante des présents TDR. Il détermine les détails de l'organisation et les modalités de fonctionnement du Comité de Pilotage et du Dialogue inter-maliens pour la Paix et la Réconciliation nationale.

Bamako, le 29 février 2024